

Vos actualités syndicales APTS Laval

BUREAUX SYNDICAUX

Cité de la Santé de Laval

Local : C.SS.21
Téléphone : 450-668-1010 poste : 23840
Télécopieur : 450-975-5027
Horaire: Du lundi au vendredi 8h30 à 16h30

Hôpital juif de réadaptation

Local : B0016
Téléphone : 450-688-9550 poste : 84415

308 boulevard Cartier Ouest

Local : 231
Téléphone (CJ) : 450-933-1505 ou 450-975-4150 poste : 4080
Téléphone (CRDI) : 450-490-1888
Télécopieur : 450-975-0615
Horaire du bureau : lundi au vendredi 8h30 à 16h30

Courriel : laval@aptsq.com

 @syndicatAPTSLaval

Congrès de l'APTS

Du 16 au 19 mai 2022 a eu lieu le congrès de l'APTS à Québec. Était présente, une délégation de 30 personnes de Laval constituée de membres de l'exécutif, d'agents de liaison et de membres pour décider de la constitution des statuts de l'APTS (c'est-à-dire des règles qui régissent les activités internes de l'APTS)



Ce fut également l'occasion de lancer la nouvelle plateforme politique de l'APTS dont le slogan est "une alliance forte pour un réseau fort"

À LA UNE

MONTANTS FORFAITAIRES - ERREUR DANS LE CALCUL

Le 23 mars 2022 vous avez reçu le paiement du montant forfaitaire (le 0.33\$ par heure rémunérée pour les périodes du 1er avril 2019 au 31 mars 2020 et du 1er avril 2020 au 31 mars 2021). Il a été porté à notre attention qu'il y avait des erreurs dans le versement de ce montant. En effet, le 0.33\$ doit être versé pour chaque heure rémunérée c'est-à-dire les heures que vous avez travaillées (en régulier ou temps supplémentaire), pour lesquelles vous avez reçu des prestations d'assurance-salaire, de congé de maternité, de paternité ou d'adoption, des indemnités prévues aux congés parentaux, pour lesquelles vous avez reçu des indemnités de la CNESST, de l'IVAC, de la SAAQ et de l'employeur dans le cas d'accident de travail. Si vous croyez avoir une erreur veuillez communiquer avec le service de la paie et si rien ne se règle veuillez nous en aviser.

PROTOCOLE DE SOLIDARITÉ ENTRE APTS ET FSSS CSN

En vue des prochaines négociations des conventions collectives des secteurs public et parapublic, l'APTS et la FSSS CSN ont convenu d'un protocole de solidarité pour travailler ensemble, notamment sur des enjeux sectoriels communs aux deux organisations. «Face à un gouvernement qui n'a pas hésité à pratiquer la politique de la division lors de la dernière ronde de négociations, et avec une série de réformes annoncées par le ministre Christian Dubé - Député de La Prairie - Assemblée nationale, il est impératif de démontrer un front uni parmi les travailleurs et les travailleuses du réseau. Il en va non seulement de l'amélioration des conditions de travail des salarié-e-s, mais aussi de l'accessibilité et de la qualité des services offerts à la population du Québec», ont déclaré les présidents des deux organisations, Réjean Leclerc (FSSS-CSN) et Robert Comeau (APTS).

Événements



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE APTS

JEUDI 2 JUIN 2022

11H30 ET 18H00

FORMULE HYBRIDE : CHÂTEAU ROYAL ET ZOOM

ÉLECTIONS
Président
Secrétaire
Directeur HJR
Directeur CSSS 2e ligne

POUR AVOIR UN CODE VOUS PERMETTANT DE VOTER, VOUS DEVEZ VOUS INSCRIRE AU :
https://gems.aptsq.com/assemblee_inscription/grp/457

ET POUR AVOIR UN REPAS SI VOUS ÊTES EN PRÉSENCE, VOUS DEVEZ VOUS INSCRIRE AU :
laval@aptsq.com
en nous indiquant si vous avez des allergies

COMITÉS DE L'APTS NATIONALE

Il existe des comités nationaux à l'APTS. Voici une vidéo réalisée par le comité sur la diversité sexuelle et pluralité des genres.

Nous avons la chance d'avoir une membre de Laval, Jolyann Lavoie St-Gelais qui siège sur ce comité.

L'APTS ne tolérera pas aucune forme de discrimination. N'hésitez pas à nous contacter si cela vous arrive.

<https://youtu.be/pUMoIfSshdo>



La diversité sexuelle et la pluralité des genres, on en parle

DÉPART À LA RETRAITE



Diane Allard, Coordinatrice technique au laboratoire, Cytologiste et Déléguée locale

Impliquée au syndicat depuis le début de l'APTS, Diane a été une très grande défenderesse de la santé et sécurité des membres.

Au nom de l'exécutif et de vous tous : Merci Diane, pour toutes ces années de dévouement. Nous te souhaitons une magnifique retraite bien méritée.

SAVIEZ-VOUS QUE ...

DÉTAIL DE PAIE

Saviez-vous qu'en vertu de la clause L-24.01 l'employeur doit vous remettre les détails des calculs qu'il a effectués pour arriver au montant qui est inscrit sur vos relevés de paie ?

Pour avoir droit de recevoir ces détails vous devez en faire la demande au service de paie.

Si jamais vous en faites la demande et que vous ne recevez pas les calculs détaillés, veuillez nous en aviser dans les plus brefs délais.

